

Saint-André-Allas
Compte rendu du conseil municipal
Du mercredi 15 Décembre 2021

Présents : Jean-Jacques Albié, Philippe Depoix, Jean-Luc Roulland, Patrick Salinié, Dominique Thibart, Didier Vergnoux, Carine Audit, Solange Lamothe, Mylène Galmot (inscrite en visio).

Excusés : Régine Brusquand (procuration à Philippe Depoix) Céline Duval (procuration à Patrick Salinié), Jean-Pierre Gauthier (procuration à Didier Vergnoux) et Jean-Michel Delpech (procurations à Carine Audit), Muriel Manet (procuration à Patrick Salinié).

Absente : Patricia Vinette.

Secrétaire de séance: Jean-Luc Roulland.

Le conseil était assisté de : Martine Constant, secrétaire de mairie. Le compte rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité.

Le maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations concernant une autorisation de signature et une DM sur le budget en cours. Demande votée à l'unanimité.

PLUI : Avis de la commune sur le projet de PLUI porté par la CCSPN

M. le maire rappelle que de nombreuses réunions et/ou débats ont été organisés dans le cadre de cette élaboration, que des communications et des démarches auprès des administrés ont également eu lieu afin de les guider dans leurs demandes et leurs choix. Des négociations auprès de la CCSPN et du cabinet d'études Cita Nova ont permis d'infléchir certaines décisions : Changements de destinations, secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), zone OAP de la Boyne, négociations autour des zones constructibles sur le territoire de la commune. Le conseil remercie le service urbanisme et les élus en charge de ce dossier complexe pour leur engagement et leur écoute.

La municipalité constate que, comme imposé par la loi Alur, nos communes du Périgord Noir voient leur constructibilité se réduire.

M. Depoix rappelle que lors de la présentation au public à l'occasion de l'enquête d'utilité publique, il y aura toujours la possibilité pour les administrés de s'exprimer par écrit pour contester tel ou tel aspect individuel.

Divers échanges et avis sur le sujet sont abordés. Compte tenu de la loi Alur, il est difficile d'entrevoir d'autres possibilités de négociations à ce jour. Malgré ses contraintes inévitables, le PLUI tel qu'il est préparé par la CCSPN nous paraît répondre aux obligations de la loi tout en constituant une solution équilibrée. Le constat est toutefois unanime que nos territoires ruraux subissent des contraintes proportionnellement plus fortes en termes de réglementation par rapport aux grandes métropoles qui semblent parfois se développer à outrance.

Pour rappel, à partir du moment où il sera accepté par les services de l'état, le PLUI sera déclaré comme valide pour 10 années consécutives. Il pourra faire l'objet de nouvelles négociations ou révisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable.

CCSPN: Avis de la commune sur le projet de règlement local de publicité intercommunale de la CCSPN (RLPI).

M. le maire demande aux élus leur analyse sur les documents qui leur ont été communiqués. Malgré de nombreux aspects restrictifs, tous s'accordent à dire que cela ne pourra qu'être positif et qualitatif en termes visuels notamment dans et à l'approche de Sarlat. Patrick Salinié rappelle que sur notre commune, certains établissements commerciaux (restaurants, auberges, sites touristiques) ne peuvent pas se passer des signalisations routières du fait de leur implantation géographique (isolement). Le RLPI devra être appliqué dans la concertation et la bienveillance. Pour rappel, un travail parallèle avait déjà été réalisé pour faire un inventaire de la signalétique sur notre commune (M. Thibart et David, agent de la CCSPN). Un nettoyage et une mise à jour des différents panneaux indicateurs ont également été envisagés par Mme Mylène Galmot en lien avec l'Office du Tourisme. Mme C. Audit se renseignera auprès du directeur de l'OT afin de faire un point définitif sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable.

CPN : Assurance du personnel statutaire auprès de cet organisme 2022.

Il s'agit de renouveler notre contrat déjà en cours auprès de cet assureur et ceci sur avis du centre de gestion départemental. Avis favorable.

ONF : Etat d'assiette des coupes 2022.

M. Philippe Depoix communique à l'assemblée les aspects techniques de ce dossier, rappelle qu'il a effectué avec M. Dominique Thibart une visite des parcelles concernées (N°4 et 7B), le conseil adopte la méthode la plus simple et qui décharge la collectivité de certains aspects techniques. L'ONF mènera le marché et la vente en gré à gré. Le conseil sollicitera prochainement l'ONF pour préciser les formalités de gestion de nos parcelles boisées.

Avis favorable

Centre De Gestion de la Dordogne (CDG24) : Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Ceci est à destination de nos employés municipaux (techniques et administratifs) pour les visites de contrôles médicaux (annuels ou biennaux).

Avis favorable

Personnels : Instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune et communes limitrophes

Cette délibération permet d'ajuster les frais des employés communaux lorsqu'ils sont amenés à utiliser leurs véhicules personnels lors de déplacements professionnels.

Avis favorable

Vente de la serre de l'école : Suite au dernier conseil d'école, il apparaît que la serre de l'école, initialement installée pour raisons pédagogiques dans le cadre des Temps Périodiques n'est plus utilisée par les enseignants.

Après annonce, le conseil valide la vente de cette serre à un particulier pour la somme de 200€.

L'acquéreur se charge du démontage. Avis favorable

Demande de délibération pour créances éteintes :

La trésorerie principale demande à la commune d'éteindre plusieurs créances non recouvrables pour une valeur de 6.985,29€ (essentiellement d'anciens loyers impayés). Ces créances anciennes ont fait l'objet de plusieurs relances et ne peuvent être honorées par les débiteurs.

Intégration de parcelles communales dans le domaine public :

Cette procédure consiste à reclasser un certain nombre de parcelles suite à des actes de cessions, ventes ou partages pour des besoins collectifs. Cette opération de régularisation se fait après vérification du service du cadastre et évite une taxation foncière pour la commune.

Avis favorable

Autorisation de signature : Il s'agit d'autoriser Mme C. Audit, première adjointe, à signer, en cas d'absence du maire, les actes notariaux (lotissement). Unanimité.

Délibération modificative n°1 : Modification et déplacement de lignes budgétaires pour une valeur de 8.000€ sur le budget 2021 afin de pouvoir honorer une dépense non prévue. Il s'agit du changement de la pompe à chaleur de la salle intergénérationnelle qui doit être remplacée dans les plus brefs délais. Les 8.000€ seront pris sur la ligne consacrée à l'entretien des bâtiments communaux, ligne excédentaire. Avis favorable.

Soutien à la maternité de Sarlat : Le conseil décide de signer la motion de soutien proposée par le comité de défense de la maternité de l'hôpital de Sarlat.

Questions diverses :

Création dans le cadre du CIAS d'une formule de conciergerie pour soutenir le quotidien des personnes âgées ou en situation de handicap.

Un point est fait sur le succès du spectacle d'octobre à la salle des fêtes.

Pour info quelques dates à retenir :

En raison de la pandémie, par précaution, les vœux municipaux et le repas des aînés sont annulés.

Lundi **07/02/2022** spectacle Matiloon, spectacle pour enfants et adultes qui doit avoir lieu à 14h dans la salle intergénérationnelle. Partenariat avec le centre culturel de Sarlat.

Le **14/05/2022** spectacle musique SKA proposé par l'association Le SILLON de Meyrals

Le **22/10/2022** spectacle Hommage à Claude NOUGARO